

# Pourquoi ai-je demandé à Ihsane Haouach de s'abstenir de porter le voile au CA?



**Corentin de Salle**

Directeur scientifique du Centre Jean Gol (MR)

■ Parler d'agression et d'humiliation permet d'éviter de débattre politiquement sur le vrai sujet: la montée du communautarisme en général et la violation du principe de neutralité en particulier.

Les textes publiés dans ces pages ont pour but d'alimenter le débat. Ils n'engagent que leurs auteurs qui n'appartiennent pas à la rédaction de "La Libre Belgique".

**J**e vous demande de vous abstenir à l'avenir de porter le voile en CA et, si vous ne désirez pas vous en abstenir - ce qui est votre droit -, de vous abstenir dorénavant de siéger au CA."

Tels sont les mots, enregistrés en séance, que j'ai tenus à l'adresse d'Ihsane Haouach avant que ne s'ouvre le conseil d'administration de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Pourquoi cette apostrophe? Parce qu'Ihsane Haouach, en violation du principe de neutralité, arborait un signe convictionnel, en l'occurrence ici un voile, alors même qu'elle siégeait comme commissaire du gouvernement.

Notons que, contrairement à ce qui a été prétendu et propagé par certains, je n'ai pas exigé qu'elle ôte ce signe convictionnel. Encore moins publiquement et encore moins sur-le-champ. Mais bien qu'elle s'abstienne à l'avenir de le porter au conseil d'administration (CA) vu la fonction qu'elle exerce. Notons aussi que je n'ai pas remis en cause sa nomination qui avait été actée en Conseil des ministres. Je me suis contenté - de collègue à collègue - de lui demander de respecter le principe de neutralité.

**Crédibilité de l'État**

Pourquoi le principe de neutralité - aujourd'hui sérieusement menacé - est-il si important à nos yeux? Parce que c'est l'un des principes essentiels de notre démocratie libérale. Il permet d'ériger un mur de glace entre l'État et la religion. Il permet - dans une société comptant plus de 180 nationalités, trois communautés linguistiques, près de dix familles politiques, six cultes reconnus, etc. - de garantir la coexistence pacifique de personnes aux origines et convictions philosophiques, politiques et religieuses d'une extraordinaire diversité. Il assure également l'égalité des chances car toute personne, peu impor-

tent ses origines, convictions et croyances, peut entrer et progresser dans l'administration sur base de ses seuls mérites. Il permet aussi d'assurer la crédibilité de l'État et l'adhésion des citoyens par rapport à son action et ses décisions.

Beaucoup de gens ne comprennent pas l'utilité ou la pertinence du principe de neutralité. C'est pourtant simple: si des agents de l'État expriment leurs préférences et leurs appartenances, ils seront beaucoup moins crus, respectés ou obéis que si, comme aujourd'hui, ils ne laissent pas transparaître leurs préférences et appartenances. Trouveriez-vous normal que, durant un match de foot, un arbitre porte le maillot de l'une des deux équipes? Que dire alors d'un pays où coexistent non pas deux mais

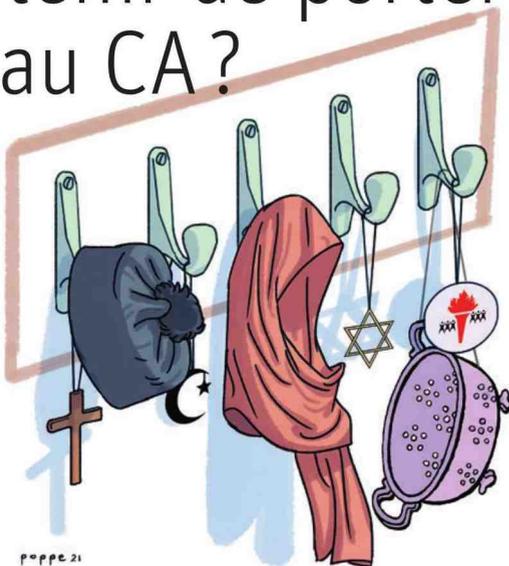
des centaines de groupes différents aux identités multiples qui souvent se recoupent et s'interpénètrent? Pensez-vous que des représentants de l'État affichant leur préférence pour un groupe parmi d'autres inspireraient la confiance?

**Concepts alambiqués**

C'est pourtant ce qu'un grand nombre de théoriciens, intellectuels et partis politiques situés généralement à gauche affirment aujourd'hui en mobilisant le concept alambiqué (en réalité absurde) de "neutralité inclusive". Selon ce dernier, ce n'est pas grave si des agents de l'État affichent leurs appartenances et préférences (pas besoin de "neutralité des apparences"). Ce qu'il faut, c'est qu'ils agissent de la manière la plus neutre

possible ("neutralité des actes"). Dès lors, pas de souci: l'arbitre peut porter un maillot de l'une des équipes qu'il arbitre. Il doit juste faire très attention à ne pas favoriser l'équipe qu'il préfère. Même quand il lui accorde un penalty...

Par contre, ceux qui, comme au MR, ne sont que très moyennement convaincus par ce concept sont catalogués comme des partisans de la neutralité "exclusive". C'est-à-dire la neutralité qui, prétendument, "exclut", celle qui conduit à ne pas vouloir engager dans la sphère publique des personnes qui arborent des signes convictionnels. Le principe de neutralité, qui, pourtant, assure - on l'a dit - l'égalité des chances, est aujourd'hui désigné - par une acrobatie intellectuelle - comme un principe discrimina-



toire. Dès lors, ceux qui n'acceptent pas, le temps de leur travail, de ranger leurs signes convictionnels au vestiaire sont considérés comme des victimes. Et l'action des mouvements religieux pour leur permettre d'afficher ces signes convictionnels au travail est présentée comme la conquête de nouvelles libertés.

**Déluge sur les réseaux sociaux**

Ce qui, dans ce débat, prédomine aujourd'hui, c'est la victimisation. Ce n'est plus le fait de violer le principe de neutralité qui, aux yeux des bien-pensants, est apparu comme une provocation, mais le fait même de le défendre. Les rôles s'inversent: le défenseur devient l'agresseur et le militant la victime. À en croire le déluge des

déclarations et réactions qui a déferlé sur les réseaux sociaux (principalement du côté des mandataires et réseaux d'Écolo), ma demande légitime était considérée comme une "humiliation" et ma démarche était qualifiée de "violente". Depuis quand le fait de rappeler un responsable aux devoirs de sa charge est-il une humiliation? Depuis quand le fait de manifester sa reproblation est-il un acte de violence?

**Qualifié de raciste et sexiste**

On a même qualifié ce comportement de raciste et de sexiste, accusation mensongère et gratuite qui me scandalise et qui vise juste à me discréditer. En réalité, c'est l'indignation de certains féministes relativement à cette interpellation qui est sexiste. Pourquoi? Car elle revient à considérer les femmes comme des êtres faibles envers qui toute critique est qualifiée "d'agression". Pour un libéral, les femmes comme les hommes sont des individus libres et responsa-

bles qui doivent rendre compte de leurs actes. Considérer qu'une femme est victime simplement parce qu'un homme désapprouve son action est donc profondément sexiste.

**Je vise les idées, pas les personnes**

On me rétorquera peut-être que je m'en suis pris à sa personne. En réalité, j'ai condamné son comportement. Dans les débats, j'attaque toujours les idées. Pas les personnes. La balle, pas le joueur. Mais il existe certains débats où la stratégie consiste, pour les défenseurs d'une cause, à matérialiser leur combat, à incorporer en quelque sorte les idées qu'ils défendent. C'est ainsi, par exemple, que Gandhi a décidé de se vêtir uniquement d'un "khadi" tissé lui-

même sur son mouet. Il protestait ainsi contre l'importation en Inde de textile manufacturé en Angleterre, la puissance coloniale qu'il combattait. De la même manière, porter délibérément un signe convictionnel dans une fonction qu'on est censé incarner la neutralité est une stratégie payante pour affirmer ses idées. Par contre, une fois ce choix posé, il est malvenu et hypocrite de reprocher à ses opposants de contester ce choix vestimentaire adopté précisément pour mener ce combat. Il faut assumer ses choix.

En réalité, cette victimisation est une stratégie permettant d'étouffer le débat en le vidant de sa signification politique. En effet, parler d'agression et d'humiliation permet d'éviter de débattre politiquement sur le vrai sujet: la montée du communautarisme en général et la violation du principe de neutralité en particulier.

→ Lire le texte complet sur [lalibre.be](http://lalibre.be)

Les rôles s'inversent: le défenseur de la neutralité devient l'agresseur et la militante la victime.

